

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents : 2

L'an deux mille dix
Le 8 mars
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme CONNAN à Melle DUFAU
Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Didier PICOT à Mme de CORAL
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Absents :

Melle Valérie ANDIAZABAL
M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Vente COMMUNE / Mme VILMINOT Renée

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 28 Septembre 2009 acceptant le principe de vente, à Madame VILMINOT Renée, demeurant Chemin de l'Atalaya à Socoa URRUGNE, de l'emprise de l'enrochement soutenant son terrain, au prix de 1 € le m².

Madame le Maire présente à l'assemblée les plans et document d'arpentage dressés par la SARL BERDOULAT, Géomètre-Expert à URRUGNE, documents qui désignent le terrain à vendre, en Section AE – n°1196 pour une superficie de 83 m².

Madame le Maire précise par ailleurs qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 Octobre au 4 Novembre 2009 inclus.

Vu l'avis des Domaines,
Vu l'avis favorable de la Commission des Biens Communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la vente à Madame VILMINOT de la parcelle cadastrée Section AE – n°1196 pour une superficie de 83 m², au prix de 1 € le m², soit un total de 83 €.

.../...

Suite délibération du 08/03/2010 : « Vente COMMUNE / Mme VILMINOT Renée »

- CHARGE l'étude de Maitres GOGUET-PERRET-ERTAURAN-PAOLI, Notaires Associés à ST JEAN DE LUZ, de la rédaction de l'acte correspondant.
- HABILITE Madame le Maire à signer cet acte et tous documents y afférents.
- RAPPELLE que tous les frais liés à cette affaire (Géomètre, Notaire) sont à la charge exclusive de Madame VILMINOT.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le